



Le 3 mai 2024

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 MAI 2024

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur à la **SEANCE** du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **Lundi 13 mai 2024 à 20 heures 00 à la Maison de la Ruralité de Froidchapelle.**

ORDRE DU JOUR :

1. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure
2. 1.778.31 : – Société wallonne des Distributions d'Eau – AGO - Ordre du jour - Approbation
3. 1.824 : - Intercommunales - IPALLE – assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
4. 2.073.521.1 - Finances communales - Budget communal de l'exercice 2024 - Ratio d'endettement
5. 1.842.075.1 : – Commission locale pour l'énergie – rapport 2023 - prise d'acte.
6. 1.777.31 - POLLEC 2021 - Engagement auprès de la convention des maires
7. 2.077.3 - Marchés publics - Centrale d'achat du FOREM - Adhésion : décision - Convention : approbation.
8. 2.073.511.1 Patrimoine Communal - Acquisition d'une parcelle de terrain sise Parc résidentiel « Le Cul de Cheval » 189 - DECISION
9. 1.851.11.082 - Enseignement 2022/2023 - Emplois vacants : arrêt.
10. 2.073.513.2 : – Maison de Village de Vergnies - Compte 2023, Rapport d'activités 2023 et budget 2024 – Approbation.
11. 1.857.073.521.8 : - Fabrique d'Eglise Notre Dame de Fourbechies - Compte 2023 - approbation.
12. 1.857.073.521.8 : - Fabrique d'Eglise Saint Martin à Vergnies - Compte 2023 - approbation.
13. 1.857.073.521.8 : - Fabrique d'Eglise Sainte Marie Madeleine à Erpion - compte 2023 - approbation.
14. 1.842 : - Intercommunales : Association Intercommunale Générations Thiérache - Assemblée générale ordinaire - 19 juin 2024. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).

HUIS CLOS

15. 1.851.11.08 - Enseignement 2023-2024 - Démission fonctions au 01.05.2025.
16. 1.851.121.5 - Enseignement 2023/2024 - Congé pour mission pour la période du 26.08.2024 au 24.08.2025 - détachement pour mission (prolongation).

17. 1.851.11.08 - Enseignement 2023/2024 - Institutrice primaire à titre définitif - Congé pour interruption complète de la carrière professionnelle à dater du 26.08.2024 au 24.08.2025 - (prolong) Octroi.

Par ordonnance :

Le Directeur Général,

Stéphane DENIS



Le Bourgmestre ff,

Jean-Michel AELGOET.

